

N/REF : 14/03/2025 11H22 C:000053 I:02684
V/REF : AC/C14967
V/Email reçu le Vendredi 14/03/2025 a 11H22

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. THE
IMMEUBLE : TERRAS.D'HELIOS -THE
1/7, RUE DES GLENAN
.
35132 VEZIN LE COQUET

Rennes, le 23 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : ALLEE 7 GLENAN - MR CHAFFI 07 66 15 32 30
LOGEMENT N° 107514, PORTE N°24, 2° ÉTAGE, TYPE 2
MOTIF : PANNE BALLON EAU CHAUDE - A REMPLACER SI BESOIN A L'IDENTIQUE
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 17/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
LOCATAIRE ABSENT MALGRÉ LA PRISE DE RDV, AVIS DE PASSAGE LAISSÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 18/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTROLE DU BALON D'EAU CHAUDE
CONSTAT : ROBINET DE SOUPE DE SÉCURITÉ FERMÉ
OUVERTURE DU ROBINET DE SOUPE DE SÉCURITÉ
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT : EAU CHAUDE OK
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 19/03/25 a 15H51 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).

Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	DEP003-Absence locataire le 17/03	1	25,00		25,00
1,00	MOE001-H(s) Plombier hors BPU le 18/03	2	50,00		50,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	2	20,00		20,00
TOTAL H.T.					95,00
T.V.A. a 10,00%					9,50
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>104,50</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.